

Professeur Jean-Louis BEAUDEUX  
Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris  
Université de Paris  
4 avenue de l'Observatoire  
75270 Paris Cedex 06  
Tél : 01.53.73.98.77 – 01.76.53.24.12  
[doyen.pharmacie@parisdescartes.fr](mailto:doyen.pharmacie@parisdescartes.fr)

Le 1<sup>er</sup> juin 2021

Objet : Universitarisation de la formation des préparateurs en pharmacie

Madame, Monsieur,

Vous êtes maître d'apprentissage et avez l'habitude d'accueillir et d'encadrer dans votre officine, chaque année, un ou plusieurs apprentis dans le cadre de leur BP.

Nous souhaitons vous informer de la **réforme qui va débuter en septembre 2021 après avis favorable de la DGESIP** (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle) le **27/05/2021**.

Dans le cadre de la loi « Ma santé 2022 » la Faculté de Pharmacie de l'Université de Paris avec l'Association des Cours Professionnels et de Perfectionnement pour les Employés et Préparateurs en Pharmacie (ACPPP) et l'Association des Cours de la pharmacie, santé, sanitaire et social ACPPAV) a élaboré un projet commun d'universitarisation de la filière « préparateurs en pharmacie » avec la création d'un **DEUST, Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques, (Bac +2) en 2 ans de « Préparateur/Technicien en pharmacie »**.

Les connaissances et compétences acquises par la validation du DEUST seront au moins égales à celles permettant l'obtention du BP actuel, indispensable à l'exercice professionnel comme décrit dans le code de la santé publique et dispenseront de ce diplôme.

Ce projet vise un triple objectif :

- Inscrire la formation dans la réalité et les besoins de la pharmacie d'officine de demain en adaptant le référentiel activités et compétences datant de 1997 notamment en tenant compte du développement des outils numériques ;
- Augmenter l'attractivité du métier en ouvrant la possibilité de s'inscrire en **licence L3 Pro de préparateur/technicien spécialisé en pharmacie** d'officine, d'établissements hospitaliers ou d'industrie, débouchant sur des possibilités d'évolution de carrières.  
Cette formation doit être profitable pour le préparateur et pour le pharmacien. Elle permettra aux nouveaux préparateurs de seconder le pharmacien dans la démarche d'assurance qualité et la certification de l'officine, mais aussi dans « le back office » libérant du temps aux pharmaciens pour assurer ses nouvelles missions.
- Permettre la mobilité au plan européen.

La formation DEUST conserve le modèle par alternance, 2 jours à l'école d'enseignement théorique, 3 jours en officine pour l'enseignement pratique dans le cadre de la signature d'un contrat d'apprentissage. **La L3 Pro sera également en alternance.**

L'accès au DEUST1 se fera *via* Parcoursup pour tous les bacheliers ou hors Parcoursup pour les candidats de niveau équivalent notamment des étrangers et Etudiants de la filière Santé LAS avec 1<sup>re</sup> année d'études de santé validée.

La voie de la validation des acquis d'expérience (VAE) est ouverte pour les titulaires du diplôme de préparateur en pharmacie.

Les connaissances et compétences théoriques acquises permettront l'attribution de 40 ECTS (1 ECTS = 10h de cours), les périodes d'apprentissage permettront l'attribution de 20 ECTS (1 ECTS = 35h de pratique), votre rôle sera donc progressivement renforcé.

Ainsi, seront mis en place :

- une formation distancielle d'une journée pour les employeurs qui pourront déléguer cette formation aux maîtres d'apprentissage;
- un guide d'apprentissage, accompagné d'un livret d'évaluation pour assurer la progression pédagogique et suivre l'évolution de l'acquisition des compétences.
- un projet tutoré en DEUST 1, un mémoire soutenu à l'oral en DEUST 2 sur des thématiques proposées et encadrées par le maître d'apprentissage après validation par la commission pédagogique.

Actuellement :

- l'arrêté officialisant la dispense du BP est acté mais non publié ;
- le coût de la formation n'est pas voté par la CPNE et l'OPCO, il a été proposé à 9 500€ ;
- les aides aux employeurs seront reconduites au moins pour l'année 2021-2022 ;
- **le démarrage de la 1<sup>re</sup> année de DEUST en 2021-2022 est programmé.** En 2022-2023 seront mis en place la 2<sup>e</sup> année du DEUST et la licence 3 PRO.

Après plus d'un an d'échanges avec les Ministères de l'Enseignement Supérieur et de l'Education Nationale, il est important de mettre en place cette réforme attendue depuis près de 15 ans. Nous comptons sur votre soutien et votre confirmation d'engagement à rester ou devenir maître d'apprentissage.

Nous sommes à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.

**Jean-Louis BEAUDEUX**

Doyen de la Faculté de Pharmacie de Paris



**Marie-Pierre GILLO**

Directrice de l'ACPPAV



**Françoise BRION**

Professeur émérite de la Faculté de Pharmacie de Paris



**Philippe PLISSON**

Directeur de l'ACPPP

